

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

L'an 2017 et le 13 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

**Présents** : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, M. BACHELERY Alain (arrivé à 20h51), Mme DJURICEK Maria, M. GARNIER Sylvain (arrivé à 20h24), M. THOMAS Ludovic, M. TISSOT Romain, M. MAIER Jean-Paul.

**Absent excusé** : Mme MAROT Aurélie, Mme OCKOCKI Sophie, Mme VILLAIN Brigitte.

**Pouvoirs** : Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain, Mme Sophie OCKOCKI donne pouvoir à M. CERVANTES Jésus, Mme VILLAIN Brigitte donne pouvoir à M. BRACKE Thierry.

**A été nommé secrétaire** : M. BRACKE Thierry

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La liste des décisions prises lors de cette séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2017 - Vote favorable à l'unanimité
- Approbation de la modification statutaire de la communauté de communes de Vendevre- Soulaines avec le transfert de 2 compétences. Vote favorable à l'unanimité

1/ Intégration de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » dans les statuts de la CCVS avec la définition d'intérêt communautaire suivant : création, aménagement et entretien de toutes nouvelles pistes cyclables.

2/ Intégration de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » dans les statuts de la CCVS avec la définition d'intérêt communautaire suivant :

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : mise en place d'un observatoire intercommunal du logement social et réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire.
- Contractualisation ou accompagnement de procédures concourant à l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier.

PLUi - Lancement du débat sur le PADD

Remarques émises à l'unanimité par le Conseil municipal et communiquées à la CCVS ainsi qu'au bureau d'études OMNIS

- I. Limiter les surfaces constructibles à 1 000 m<sup>2</sup> paraît insuffisant. Prévoir une fourchette constructible allant de 1 000 à 1 200 m<sup>2</sup> tout en conservant la majoration de 30% de surfaces ouvertes à l'urbanisation.
- II. Attention à la requalification des entrées de village en lien avec la sécurité routière. Prévoir d'associer le monde agricole à la réflexion.
- III. Inquiétude sur la notion de patrimoine architectural lié à un territoire spécifique. Difficulté d'imposer un type de construction bien spécifique.

Le quorum atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2017.
- Validation à l'unanimité des propositions de la commission voirie.
- Indemnité de conseil au comptable public pour 2017 (montant brut : 389.25 €) Vote favorable à l'unanimité.
- Stérilisation de chats – Condition retenue : organisation d'une campagne de capture et de stérilisation uniquement en cas de prolifération avérée de chats présentant un risque réel de salubrité publique.
- Attribution d'un bon d'achat au personnel de la collectivité – Vote favorable par 10 voix Pour et 1 Abstention.
- Vœu contre la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC – Vote favorable à l'unanimité.
- Autorisation donnée au Maire d'engager la sécurisation de la plateforme accueillant le distributeur de pain. Vote favorable à l'unanimité.
- Renouvellement de la convention de prestations intégrées avec la société SPL XDEMAT – Vote favorable à l'unanimité.